

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Multi-Asset Climate Opportunities Fund, un compartiment libellé en euros du fonds abrdn SICAV II, classe d'Actions K Acc Hedged GBP (ISIN : LU2350870494). Ce fonds est géré par abrdn Investments Luxembourg S.A.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de l'investissement

L'objectif d'investissement du Fonds est de générer de la croissance sur le long terme (5 ans ou plus) en investissant dans un portefeuille diversifié d'actions et d'obligations (prêts à des sociétés) émises par des sociétés dont l'activité principale permet la transition vers une économie durable sobre en carbone. Pour atteindre cet objectif, un facteur clé pour déterminer l'inclusion sera les activités identifiées par la taxonomie de l'UE sur les activités durables. Le Fonds vise à contribuer aux objectifs à long terme de l'Accord de Paris en investissant uniquement dans des entreprises qui tirent d'importants revenus de produits et services permettant la transition mondiale vers une économie durable zéro carbone. Le Fonds est géré activement et ses positions ne sont pas sélectionnées en référence à un indice de référence ni ne cherchent à surperformer un indice de référence quel qu'il soit. La performance du Fonds (avant frais) peut être comparée sur le long terme (5 ans ou plus) à au rendement de l'indice Morningstar Moderate Allocation Global Sector Average (EUR) en raison d'un profil de performance attendue similaire. En raison de l'approche « Multi Asset Climate Opportunities Investment Approach », la performance du Fonds peut dévier de façon significative de celle de Morningstar Moderate Allocation Global Sector sur le court terme.

Politique d'investissement

Titres en portefeuille

- Le Fonds investit au moins 90 % de ses actifs dans des obligations et des actions.
- Le Fonds investira entre 40 et 65 % dans des actions mondiales (incluant les marchés émergents), qui incluent les fonds d'investissement dans les infrastructures d'énergies renouvelables cotées.
- Les autres investissements incluent les obligations d'entreprise toutes échéances confondues, émises partout dans le monde et autres OPCVM et/ou OPC (y compris ceux gérés par abrdn), des instruments du marché monétaire et des liquidités.
- Tous les investissements en obligations et actions seront conformes à l'approche d'investissement « Multi-Asset Climate Opportunities Investment Approach » disponible sur www.abrdn.com sous « Fund Centre ».
- Les instruments dérivés, les instruments du marché monétaire et les liquidités sont exemptés de cette approche.
- Le Fonds pourra également investir jusqu'à 15 % de son actif net dans des titres de Chine continentale, directement du programme Stock Connect Shanghai-Hong Kong et Shenzhen-Hong Kong, de China Interbank Bond Market, de Bond Connect, ou par tout autre moyen disponible.
- Le Fonds n'investira pas dans les titres convertibles contingents, les titres adossés à des actifs et/ou les titres adossés à des hypothèques.
- Le Fonds n'investira pas dans les titres dont la note est inférieure à la note B- de Standard & Poor's ou note équivalente à la date de l'investissement. Si des titres détenus par le Fonds sont abaissés ultérieurement en dessous des notes susmentionnées, le Gérant de

portefeuille pourra maintenir une exposition totale d'un maximum de 3 % de la valeur liquidative du Fonds à de tels titres, mais il cèdera tout titre dont la note n'aura pas été relevée à au moins B- dans les six mois suite à son abaissement de note.

Processus de gestion

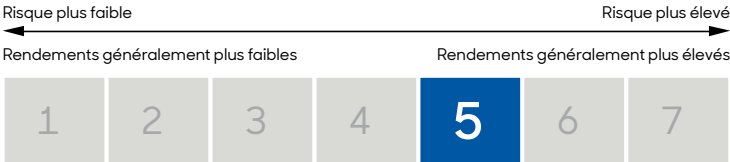
- Les positions individuelles seront sélectionnées principalement à l'aide de critères de sélection positifs qui identifient les entreprises dont l'activité principale consiste à proposer des produits et des services permettant d'atténuer le changement climatique et d'autres formes de dommages environnementaux. Nous pouvons citer à titre d'exemples les énergies renouvelables (éoliennes, panneaux solaires), les véhicules électriques et les technologies des batteries, les équipements d'efficacité énergétique, la lutte contre la pollution et l'eau durable. Ces activités sont identifiées en tant qu'activités durables par la Taxonomie de l'UE.
- Le processus d'investissement du Fonds intègre une approche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) d'autres manières, notamment par le biais de filtres d'exclusion qui éliminent l'investissement dans des sociétés dont les activités sont jugées comme exacerbant matériellement le changement climatique et contribuant à d'autres formes de dommages. Ces critères sont expliqués plus en détail dans l'approche d'investissement.
- Par le biais de l'application de cette approche, le Fonds a un minimum attendu de 75 % en investissements durables.
- La construction du portefeuille et l'approche d'investissement réduisent l'univers d'investissement d'un minimum de 20 %.
- L'allocation des actifs s'appuie sur les prévisions de rendement et de volatilité des actifs disponibles.
- Le Fonds utilisera des techniques pour réduire (couvrir) le risque lié aux fluctuations des devises sur les actifs non européens.

Produits dérivés et techniques

- Le Fonds aura régulièrement recours aux instruments dérivés pour réduire le risque, réduire les coûts et/ou générer un revenu ou une croissance supplémentaire conforme au profil de risque du fonds (souvent appelé « gestion efficace du portefeuille »).
- Les produits dérivés comprennent des instruments utilisés pour couvrir les actifs non libellés en euros et modifier les allocations en actions et en obligations.

Ce Fonds est soumis à l'Article 9 du règlement SFDR (règlement européen sur la publication d'informations de durabilité). Les investisseurs du fonds peuvent acheter et vendre des actions n'importe quel jour de bourse (tel que défini dans le Prospectus). Si vous investissez dans des actions de revenu, vous recevrez le revenu des placements dans le fonds. Si vous investissez dans des actions de capitalisation, le revenu sera ajouté à la valeur de vos actions. Recommandation : le fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient retirer leur argent dans les cinq ans. Les investisseurs devraient s'assurer que leur attitude face au risque est conforme au profil de risque de ce fonds avant d'investir.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur reflète la volatilité du cours des actions du fonds au cours des cinq dernières années, qui à son tour reflète la volatilité des actifs sous-jacents dans lesquels le fonds investit. Les données historiques peuvent ne pas être une indication fiable pour l'avenir. La note actuelle n'est pas garantie et peut changer si la volatilité des actifs dans lesquels le fonds investit change. La note la plus basse n'est pas synonyme d'absence de risque. Le fonds est noté 5 en raison du degré d'application des facteurs de risque suivants :

- L'application de critères relatifs à l'ESG et à la durabilité dans le processus d'investissement peut entraîner l'exclusion de titres inclus dans l'indice de référence ou dans l'univers d'investissements potentiels d'un fonds. L'interprétation des critères relatifs à l'ESG et à la durabilité est subjective, ce qui signifie que le fonds pourrait investir dans des sociétés que des fonds similaires excluent (et en conséquence enregistrer des performances différentes) et qui ne sont pas alignées aux points de vue personnels de tout investisseur

- individuel.
 - Le fonds investit dans des actions et des titres assimilés. Ces titres sont sensibles aux variations des marchés boursiers, qui peuvent être volatils, et varier considérablement sur de courtes périodes.
 - Le fonds investit dans des titres exposés au risque de défaut de l'émetteur sur le paiement des intérêts ou du capital.
 - La valeur du fonds peut augmenter ou baisser chaque jour pour de nombreuses raisons, dont les variations des taux d'intérêt, les prévisions d'inflation ou la qualité de crédit perçue des pays ou des titres.
 - Le fonds investit dans des actions et/ou des obligations des marchés émergents. Investir dans des marchés émergents comporte un risque de perte plus important qu'investir sur des marchés plus développés, en raison, entre autres facteurs, de risques politiques, fiscaux, économiques, de change, de liquidité et réglementaires plus élevés.
 - Le fonds investit dans des obligations à haut rendement qui comportent un risque de défaut plus important que les obligations à rendement moins élevé.
 - Les instruments dérivés comportent le risque d'une liquidité moindre, de perte importante et de volatilité accrue dans des conditions de marché défavorables, comme une défaillance parmi les opérateurs de marché. Les instruments dérivés peuvent endettier le fonds (cas de figure dans lequel l'exposition au marché et le risque de perte du fonds sont supérieurs au montant investi) et dans ces conditions de marché, l'effet de levier amplifiera les pertes.
- Tous les investissements comportent des risques. Ce fonds n'offre

aucune garantie contre la perte ou que l'objectif du fonds sera atteint. Le cours des actifs et les revenus qu'ils génèrent sont susceptibles de varier à la hausse comme à la baisse et ne peuvent être garantis ; les investisseurs ne sont pas assurés de recouvrer l'intégralité du capital investi au départ.

L'inflation réduit le pouvoir d'achat de vos placements et de vos revenus. La valeur des actifs détenus dans le fonds peut augmenter et diminuer en raison des fluctuations des taux de change.

Le fonds pourrait perdre de l'argent si une entité (contrepartie) avec laquelle il fait affaire refuse d'honorer ses obligations envers le fonds ou en est incapable.

Dans des conditions de marché extrêmes, certains titres peuvent devenir difficiles à évaluer ou à vendre à un prix souhaité. Cela pourrait

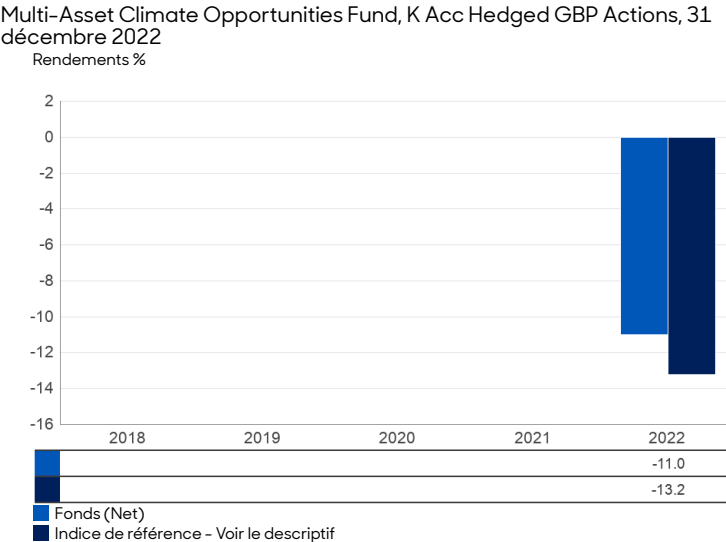
FRAIS

Les frais que vous payez servent à payer les coûts de fonctionnement du fonds, y compris la commercialisation et la distribution. Ces frais réduisent le potentiel de croissance de votre placement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5.00%
Frais de sortie	0.00%
Il s'agit des frais maximums que nous pouvons prélever sur votre argent avant de l'investir et avant de verser le produit de la vente de votre placement. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.	

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.44%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0.00%

PERFORMANCES PASSÉES



INFORMATIONS PRATIQUES

Ce document ne décrit qu'une seule catégorie d'actions ; d'autres catégories d'actions sont disponibles.

La possibilité de passer à une autre classe d'actions au sein de ce fonds est assujettie à la disponibilité, à la conformité à toute exigence d'éligibilité et/ou autres conditions ou restrictions spécifiques concernant ce fonds ou tout autre fonds au sein d'abrdrn SICAV II. Veuillez consulter le prospectus pour plus d'informations.

Pour plus d'informations sur abrdrn SICAV II, y compris le prospectus*, le rapport et les comptes annuels, les rapports semestriels**, les derniers cours des actions ou autres informations pratiques, veuillez consulter le site www.abrdrn.com sur lequel vous pouvez obtenir des documents gratuitement. Vous pouvez également obtenir des informations supplémentaires auprès de abrdrn Investments Luxembourg S.A., 35a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Téléphone : (+352) 46 40 10 820 E-mail : asi.luxembourg@abrdrn.com.

Le Prospectus, les rapports annuels et intermédiaires couvrent tous les fonds d'abrdrn SICAV II. Bien qu'abrdrn SICAV II soit une entité juridique unique, les droits des investisseurs dans ce Fonds sont limités aux actifs de ce Fonds.

Le dépositaire et administrateur du Fonds est Citibank Europe plc, succursale du Luxembourg.

La loi fiscale du Luxembourg peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle.

abrdrn ne peut être tenu responsable que sur la base de toute

nuire à la capacité du fonds d'honorer les rachats en temps opportun. Le fonds pourrait perdre de l'argent en raison d'une défaillance ou d'un retard dans les processus et systèmes opérationnels, y compris, mais de façon non limitative, la défaillance ou la mise sous tutelle de fournisseurs tiers.

Pour la catégorie d'actions décrite comme étant « couverte », des techniques de couverture du risque de change sont utilisées, ce qui permet de réduire, mais pas d'éliminer, le risque de change. En particulier, la devise couverte n'est pas nécessairement liée aux devises du Fonds. De telles techniques engendrent également des risques et des coûts supplémentaires.

Les frais d'entrée et de sortie indiqués sont des chiffres maximums. Dans certains cas, les frais pourraient être moins élevés ; vous pouvez vous renseigner auprès de votre conseiller financier.

Le chiffre des frais courants est une estimation basée sur les dépenses de la dernière année et peut varier d'une année à l'autre. Il n'inclut pas les coûts d'achat ou de vente d'actifs pour le Fonds. On utilise une estimation afin de fournir le chiffre qui sera le plus probablement facturé. Le montant des frais en cours est arrêté au 30/01/2023.

Une taxe de transfert peut être appliquée conformément au prospectus. Pour de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter le prospectus qui est disponible sur www.abrdrn.com.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le rendement est net de frais et ne tient pas compte des frais d'entrée, de sortie ou de transfert, mais il tient compte des frais courants, comme l'indique le chapitre Frais.

La performance est calculée en GBP.

Le fonds a été lancé en 2021. La catégorie d'actions/de parts a été lancée en 2021.

Indice de référence - Moyenne du secteur mondial des allocations modérées Morningstar.

déclaration du présent document qui serait trompeuse, inexacte ou incompatible avec les parties pertinentes du Prospectus* du Fonds.

Les informations détaillées sur la politique de rémunération actuelle en vertu de la directive OPCVM V, y compris, mais de manière non exhaustive, une description du mode de calcul de la rémunération et des avantages, l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages, dont la composition du comité de rémunération, sont disponibles www.abrdrn.com. Une copie papier sera fournie sans frais sur demande auprès de la Société de gestion.

*Disponible en EN, FR, DE et IT, **Disponible en DE et EN.

La abrdrn SICAV II est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) en vertu de la loi UCITS de 2010. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/02/2023.

abrdrn Investments Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la CSSF et a son siège social au 35a avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, RCS No.B120637.